

**Étaient présents :**

Le maire  
Les conseillers (ère)

Luc Trépanier  
Laurent Barbé  
Jake Chadwick  
Jean Dubois  
Marc Fredette  
Stephen Lloyd  
Bruce MacNab

La secrétaire-trésorière  
et directrice générale

Caroline Dion

---

**1. Résolution 2012-16 - Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Jean Dubois, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**2. Résolution 2012-17 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2012**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Jake Chadwick , et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2012 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. Affaires courantes**

**3.1 Annonces**

Le maire Luc Trépanier informe du décès de Mme Ellen Forbes, épouse de Allan Forbes et mère de Judith Forbes. Également, il informe du décès de Mme Germaine Lemay Sylvestre, mère de Micheline Sylvestre et belle-mère de Suzanne.

**3.2 Correspondances**

Rien à signaler.

**3.3 APLÉ**

Madame Brenda Bartlett est présente et adressera ses questions lors de la période de questions.

**3.4 Suivi de la dernière séance**

L'enquête sur les travaux relatés par M. Denis Hurteau dans Whittal Bay aura lieu lorsque l'accès par le lac sera possible.

Quant au règlement de concordance sur les antennes de télécommunication, le consultant en urbanisme de la Ville a de sérieux questionnements quant à la légalité des moyens et outils choisis par la MRC pour régler. La question est toujours sous analyse.

### 3.5 Période de questions

Brenda Bartlett	Aimerait avoir une mise à jour des inspections des installations septiques?
Brenda Bartlett	Combien des systèmes inspectés ne sont pas conformes?
Brenda Bartlett	Quel est le délai accordé au contrevenant pour remédier à la situation?
Brenda Bartlett	Suivant le rapport sur la présence d'algues bleues dans Whittal Bay que va faire la Ville?
Brenda Bartlett	Suite à ces tests, le Lac des Écorces est-il maintenant sur la base de données du MDDEP?
Brenda Bartlett	Est-ce que [doit coordonner les activités du BLPA et de la Ville]
Susan de Schulthess	Est-ce que le MDDEP aurait pu se tromper dans l'analyse et les résultats
Jim Tooley	Quelle est la position du conseil sur l'état de la situation concernant l'abri à bateau de M. Ivan Spector?
Jim Tooley	Est-ce qu'un échancier a été établi?
Jim Tooley	Est-ce qu'un avocat a été consulté?
Jim Tooley	Que va faire le conseil?
Susan de Schulthess	Le paiement d'un constat d'infraction entraîne-t-il une admission de culpabilité?
Jim Tooley	Est-ce que la Ville va émettre un constat si la situation de l'abri à bateau demeure la même?
Jim Tooley	N'y a-t-il pas déjà eu un précédent lorsque la violation au règlement est claire?
Robin de Schulthess	Pourquoi la Ville n'émet pas immédiatement un constat d'infraction?
Jim Tooley	Quel est l'échancier par rapport à cela?
Jim Tooley	Pensez-vous que M. Spector est de bonne foi?
Jim Tooley	Pour quelles raisons l'échancier favorise M. Spector?
Brenda Bartlett	Quelles sont les raisons pour lesquelles l'abri à bateau est mal positionné?
Brenda Bartlett	Est-ce que l'inspecteur procède à des inspections durant les travaux?
Brenda Bartlett	Est-ce que le chemin forestier ouvert au bout du chemin Duncan sera fermé?
Brenda Bartlett	Relativement à ce chemin, est-ce que le MRNF va supporter la Ville?
Brenda Bartlett	Est-ce que cette coupe forestière a eu lieu sur les terrains de l'État?
Robin de Schulthess	Des nouvelles de la cause Blackwell-Sakkal?
Robin de Schulthess	Est-ce le même avocat qui a plaidé la cause en Cour d'appel qu'en Cour supérieure?
Robin de Schulthess	Y avait-il d'autres intervenants à l'audition?
Alvaro Perez	Quelles sont les politiques de la Ville relativement à la présence de chiens sans laisse au débarcadère?
Alvaro Perez	Le cas échéant, est-ce que des enseignes seront mises pour informer les gens qu'ils doivent garder leurs chiens en laisse?

## 4. Finances et Administration

### 4.1 Rapport de la directrice générale

La directrice générale, Caroline Dion, présente son rapport pour le mois de février 2012:

- Permis (0), certificats d'autorisation (2), pompage septique (0): voir liste ci-jointe.
- Mutations (0).

Elle informe également que :

- Les taux pour la décontamination des bateaux resteront identiques à l'année dernière;
- La Ville a reçu son certificat de reconnaissance du Niveau II en vertu du programme  *Ici on recycle*  parrainé par Recyc-Québec, attestant des mesures mises en place au sein de l'Administration municipale pour réduire et récupérer les matières résiduelles;
- La déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Jean Dubois a été reçue et est par le fait même déposée devant le conseil;

- Suite à l'envoi des nombreux avis d'infraction dans les derniers mois, l'Administration se dit fort satisfaite du déroulement et tient à souligner qu'elle apprécie la collaboration d'une quantité importante de résidents visés par ces avis;
- ne pas oublier d'avancer l'heure cette nuit!

## 4.2 Ressources Humaines

### 4.2.1 Résolution 2012-18 – Assurances responsabilité professionnelle de l'avocat au service exclusif de la Ville

**Considérant que** la directrice générale Caroline Dion est avocate dûment inscrite au tableau de l'ordre du Barreau du Québec;

**Considérant que** Mme Dion exerce exclusivement pour la Ville de Barkmere;

**Considérant qu'en** vertu du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (R.R.Q. ch. B-1, r.20), la Ville doit se porter garant et prendre fait et cause pour Mme Dion;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jake Chadwick, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Caroline Dion, avocate, dans l'exercice de ses fonctions;

**Qu'une** copie de la présente résolution soit transmise au Barreau du Québec;

### ADOPTÉE

## 4.3 Comptes à payer Résolution 2012-19 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jake Chadwick, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere				
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
3136	Clermont, Alexandre	\$1,156.05	2012/02/24	Paie période finissant 2012-02-25
3137	Dion, Caroline	\$1,692.46	2012/02/24	Paie période finissant 2012-02-25
3138	Receiver General of Canada (DAS)	\$1,219.08	2012/03/07	Remises - Février 2012
3139	Clermont, Alexandre	\$1,291.89	2012/03/09	Paie période finissant 2012-03-10
3140	Dion, Caroline	\$1,897.15	2012/03/09	Paie période finissant 2012-03-10
		\$7,256.63		Total - Règlement 213
3141	Dion, Yvon	\$1,050.46	2012/03/10	Paie période finissant 2012-03-31
3142	Association des directeurs municipaux du Québec	\$436.91	2012/03/10	Abonnement 2012
3143	Barreau du Québec	\$1,839.94	2012/03/10	Bénéfice imposable - Caroline Dion
3144	Clermont, Alexandre	\$138.16	2012/03/10	Dépenses octobre 2011 - février 2012
3145	Dion, Caroline	\$157.46	2012/03/10	Dépenses janvier - février 2012
3146	Dion, Yvon	\$368.50	2012/03/10	Utilisation des outils - février 2012
3147	Elliott, Nancy	\$427.15	2012/03/10	Remboursement de taxes perçues en trop
3148	Gilbert Miller & Fils Ltée	\$12,973.74	2012/03/10	Entretien et réparation chemin Duncan
3149	Hydro-Québec	\$314.27	2012/03/10	Luminaires de rue
3150	Mearns, Robert A.C.	\$374.84	2012/03/10	Autres frais professionnels
3151	Municipalité avocats	\$2,986.62	2012/03/10	Cour d'appel - Blackwell Sakkal
3152	Poupart & LeChasseur s.e.n.c.r.l.	\$3,448.91	2012/03/10	Frais juridiques - décembre 2011
3153	ProJette Optimum Inc.	\$4,467.93	2012/03/10	Frais professionnels - barrage
3154	Société Coopérative agricole des Fermes du Nord	\$547.36	2012/03/10	Huile à chauffage - Hôtel de Ville
3155	Wolff, Christopher L.	\$155.21	2012/03/10	Remboursement de taxes perçues en trop
3156	Resto chez Jean Bette	\$87.36	2012/03/10	Formation code d'éthique
	TOTAL	\$37,031.45		

### ADOPTÉE

#### **4.4 Résolution 2012-20 – Tarif de location des quais municipaux 2012**

**Considérant qu'il** y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la location des quais pour la période du 15 mai 2012 au 1er novembre 2012;

**Considérant que** le tarif applicable pour l'année 2011 était de 457\$ pour un amarrage de taille régulière et \$264 pour un petit amarrage;

**Considérant que** le contrat pour le loyer des quais de location de la Ville augmente de 2.5% pour l'année 2012;

**Considérant** l'ajout de nouveaux quais pour l'année 2012;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere fixe le tarif applicable pour la location des quais municipaux aux résidents pour la période du 15 mai 2012 au 1er novembre 2012 à la somme de 449\$ pour un amarrage de taille régulière et 247\$ pour un petit amarrage;

**Que** les quais soient loués en priorité aux résidents de la Ville de Barkmere;

**Que** dans le cas où des emplacements sont toujours disponibles en date du 15 mai 2012, les tarifs pour les non-résidents pour cette même période soit de 898\$ pour un amarrage de taille régulière et de 494\$ pour un petit amarrage.

**Que** la Ville de Barkmere autorise le directeur général à signer les contrats de location des quais.

**ADOPTÉE**

### **5. Urbanisme**

#### **5.1 Résolution 2012-21 – Nomination des membres du CCU**

**Considérant** le règlement 205 et la résolution 2010-14;

**Considérant que** le mandat de deux (2) ans des membres ci-dessous mentionnés du CCU vient à échéance;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le mandat des personnes suivantes, nommées à titre de membres du CCU, soit renouvelé pour une période d'une (1) année à compter du 10 mars 2012 :

1. Luc Trépanier, maire
2. Stephen Lloyd, conseiller
3. Susan De Schultess, résidente
4. Ken Mann, résident
5. Sandra Matteau, résidente
6. Barbara Pope, résidente
7. Suzanne P. Sylvestre, résidente
8. Serge Thibault, résident

**ADOPTÉE**

### **6. Environnement**

#### **6.1 Qualité de l'eau**

Le conseiller Jake Chadwick explique que le CCE est prêt à déposer son rapport sur les tests effectués cet hiver et dans le courant de la dernière année. Les résultats seront mis sous forme de modèle par notre expert. Aussi, il y aura plus de tests effectués pour évaluer les niveaux de phosphates. Quant au niveau de coliformes fécaux dans le Ruisseau Long, les résultats obtenus démontrent les mêmes niveaux au niveau du pont que dans le Lac.

## **7. Services publics**

### **7.1 Débarcadère**

#### **7.1.1 Résolution 2012-22 – Contrat pour extension des quais municipaux**

**Considérant** l'insuffisance d'emplacements de quais municipaux disponibles en location;

**Considérant** le contrat en vigueur avec Quais Laurentiens ainsi que leur offre de services pour l'ajout de huit (8) emplacements supplémentaires;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere octroie un contrat à Quais Laurentiens pour la location de huit (8) emplacement supplémentaires conformément à la soumission reçue, et aux mêmes termes et conditions que le contrat actuellement en vigueur;

**Que** le coût d'installation et de location de ces huit (8) nouveau emplacements n'excède pas 5400\$ excluant les taxes;

**ADOPTÉE**

## **8. Loisirs et culture**

### **8.1 Parcs**

Le conseiller Bruce MacNab explique que le projet de parc pour les résidents va de l'avant. Il sera situé sur la propriété des Jésuites et comprendra des quais dont la configuration est présentement sous analyse.

Le maire Luc Trépanier rajoute que pour le moment, aucune place de stationnement supplémentaire n'est prévue.

Le conseiller Jean Dubois spécifie également que l'ajout de quais est principalement pour permettre d'obtenir un emplacement ensoleillé.

## **9. M.R.C. et affaires gouvernementales**

### **9.1 Résolution 2012-23 – Appui à la MRC d'Antoine-Labelle**

**Considérant que** des entreprises forestières de l'Outaouais sollicitent l'achat d'une attribution supplémentaire de bois résineux en provenance des Hautes-Laurentides au détriment des entreprises locales;

**Considérant qu'il** est primordial que les ressources naturelles des Laurentides soient exploitées, développées et optimisées par les entreprises locales, afin de maintenir les emplois et d'assurer l'occupation du territoire et la pérennité de la ressource;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere donne son appui aux démarches entreprises par la MRC Antoine-Labelle visant à s'opposer vivement à la demande d'approvisionnement d'entreprises forestière de l'Outaouais à partir des Hautes-Laurentides ;

**Que** la Ville de Barkmere demande au gouvernement du Québec et à son Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune de fournir des approvisionnements adéquats aux usines de sciage des Hautes-Laurentides afin de garantir leur pérennité.

### **ADOPTÉE**

#### **9.2 Résolution 2012-24-Désignation de l'officier municipal en vertu de l'Entente relative à la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et transport des matières résiduelles**

**Considérant** la résolution 2011-94 et l'acceptation par la Ville de Barkmere de l'Entente relative à la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles ;

**Considérant** l'article 2.1 de ladite Entente, prévoyant que la municipalité doit fournir les services d'un employé désigné « officier municipal » auprès de la MRC des Laurentides ;

**Considérant** qu'il y a lieu de désigner officiellement cet officier auprès de la MRC des Laurentides ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** la Ville de Barkmere de Barkmere désigne la directrice générale à titre « d'officier municipal » auprès de la MRC des Laurentides conformément à l'article 2.1 de l'Entente relative à la gestion des plaintes dans le cadre du contrat de collecte et de transport des matières résiduelles ;

### **ADOPTÉE**

#### **10. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 14 avril 2012, à 10h00, dans le Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

#### **10.1 Résolution 2012-25 - Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Laurent Barbé, secondé par le conseiller Jean Dubois, et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Caroline Dion, Secrétaire-trésorière

## Permis et Certificats 2012 - Ville de Barkmere

### CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permit			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
06-févr-12	2012	CA	03	Ouvrage rive / littoral	2860	Rénovation du quai (changement de la plateforme)
13-févr-12	2012	CA	04	Ouvrage rive / littoral	6738	Construction d'un abri à bateau sur plateforme flottante
13-févr-12	2012	CA	05	Ouvrage rive / littoral	6690	Construction d'un quai 18m2 sur pieux
27-févr-12	2012	CA	07	Démolition	2445	Démolition du bâtiment principal